

COMPTE-RENDU du CONSEIL d'ADMINISTRATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 29 septembre 2025

Convocation : 1^{er} septembre 2025

Membres en exercice : 12

Le Conseil d'Administration de l'Association des Maires du Territoire de Belfort s'est réuni, lundi 29 septembre 2025 à 18h à la Maison des Communes, sous la présidence de Monsieur Stéphane GUYOD.

Présents (8) :

Stéphane GUYOD, Sandrine JANIAUD-LARCHER, Jean-Luc ANDERHUEBER, Anne-Sophie PEUREUX-DEMANGELLE, Marie-Laure FRIEZ, Maryline MORALLET, Éric PARROT, Jean RACINE.

Absents ou excusés (4) :

Thomas BIETRY, Damien MESLOT, Pierre FIETIER, Rafaël RODRIGUEZ.

Assistaient :

Dimitri RHODES, Directeur de l'AMF90

CONGRES DES MAIRES 2025

Le président présente aux membres du conseil d'administration la liste de la délégation qui partira au Congrès des Maires au mois de novembre.

Deux personnes se sont actuellement désistées et ont été remplacées par deux élus dont les inscriptions étaient arrivées hors délai.

En outre en cette fin de mandat, M. Pierre REY, ancien Président de l'AMF90, a sollicité M. GUYOD pour rejoindre la délégation. C'est avec plaisir que l'AMF90 lui réservera une chambre dans l'un des hôtels sélectionnés ; il se chargera lui-même de son déplacement.

> *EN ANNEXE : Liste de la délégation et des hôtels.*

⇒ **Les membres du conseil d'administration approuvent et arrêtent la liste de la délégation se rendant au Congrès des Maires 2025.**

RELATIONS AVEC LA PREFECTURE – POINT DE SITUATION

Le Président souhaite qu'un point de situation soit opéré concernant les divers dossiers engagés avec la Préfecture.

En effet, il semble que certains sujets soient aujourd'hui mis en suspens comme la Charte d'engagement des services de l'État envers les élus locaux dont aucune version finale n'a été proposée, ou encore la convention DATER dont il n'a plus été question depuis les derniers échanges.

Anne-Sophie PEUREUX-DEMANGELLE souligne en outre la difficulté qu'elle a dans sa commune de faire respecter la loi, agacée par « l'inaction de la gendarmerie ». Or il semble que dans de nombreuses situations, les solutions relèvent du cas par cas, et qu'il convient alors de tisser des liens étroits avec les forces de l'ordre officiant sur le territoire de la commune.

D'autres sujets sont pour autant toujours d'actualité. Parmi ceux-ci on peut citer les plans communaux de sauvegarde, sujet sur lequel l'AMF90 s'est faite le relai auprès des élus. Une intervention de la DDETSPP est d'ailleurs prévue au prochain P'tit déjeuner des élus le 17 octobre. La question des litiges d'urbanisme est également sur le point d'être traitée puisqu'une réunion est prévue avec Mme la Procureure le 7 novembre prochain en Préfecture.

L'AMF90 va également solliciter M. le Préfet quant à la possibilité de produire des affiches et autres supports de communication pour les élections municipales 2026 dans le but de rappeler la nouvelle réglementation en vigueur (scrutin de liste paritaire). L'objectif serait de produire ces documents en utilisant la méthode FALC (Facile à lire et à comprendre) avec l'aide de l'ADAPEI. Un rendez-vous est programmé en préfecture le 17 octobre.

⇒ ***Les membres du conseil d'administration espèrent voir avancer ces différents dossiers et regrettent que les services de la Préfecture ne cessent d'ouvrir de nouvelles questions sans avoir conclu les premières.***

CALENDRIER 2026

Le président souhaite que les dates et périodes clés de l'année 2026 soient étudiées et, pour certaines, arrêtées afin de préparer au mieux une année de renouvellement qui se voudra très chargée.

Il rappelle les dates intangibles :

- 26 janvier 2026 : Formation « Finir son mandat et préparer le suivant » animée par M. VALEMBOS
- 15 et 22 mars 2026 : élections municipales

M. GUYOD explique qu'il est important de prévoir dès à présent la date de l'Assemblée générale Extraordinaire lors de laquelle le nouveau conseil d'administration de l'AMF90 sera élu. Il propose la date du samedi 6 juin 2026 à 10h à la Maison des Communes.

Il propose également que le plan de formation des élus « spécial élection » débute dès le mois d'avril avec 6 formations essentielles organisées d'avril à fin juin.

L'Assemblée générale ordinaire, permettant d'approuver les comptes et de lever les cotisations 2026, pourrait avoir lieu le 12 septembre (ou le 19 septembre en cas d'impossibilité) lors du séminaire de rentrée des nouveaux élus (voir point 5).

La prochaine Journée de l'Écharpe sera alors organisée en 2027, date à laquelle l'AMF90 fêtera ses 40 ans d'existence.

⇒ ***Les membres du conseil d'administration approuvent le calendrier 2026, conscients bien sûr qu'il appartiendra au conseil d'administration élu en 2026 de confirmer la « ventilation » et la tenue de ces divers évènements.***

LA FORMATION DE ELUS 2026

Le Président rappelle aux élus présents qu'un programme de formation spécial est organisé chaque année d'élection municipale.

Ce plan de formation, pour le moins chargé, propose aux élus de revenir aux fondamentaux avec des notions de base essentielles à l'exercice du mandat.

L'AMF Paris et Mairie 2000 proposeront prochainement des séances de formation parmi lesquelles il sera possible de piocher. Mais cela n'interdit pas à l'association de réfléchir dès à présent aux thématiques devant être traitées durant les six premiers mois 2026.

Après consultation des anciens programmes de formation, 6 thématiques semblent être à traiter en priorité :

1. Le statut de l'élu local
2. Le conseil municipal 1^{ère} partie
3. Le conseil municipal 2^{ème} partie
4. Le budget communal
5. La décentralisation : répartition des compétences
6. Le management d'une équipe municipale

D'autres thématiques, jugées moins urgentes, pourront être traitées au second semestre 2026.

Ensuite, M. GUYOD a souhaité aborder la question de l'agrément permettant à l'association de dispenser des formations aux élus locaux. Suite au renouvellement du conseil d'administration, la réglementation veut que l'agrément, dont l'AMF90 dispose depuis 1993, soit renouvelé.

Or depuis 2021, la réglementation en la matière s'est fortement durcie, principalement depuis la mise en place du DIFE (Droit Individuel à la Formation des Élus). Il est à rappeler que l'AMF90 n'a pas souhaité entrer dans ce dispositif complexe car elle ne propose des formations qu'à ses seuls adhérents. Pour autant, elle subit malgré tout l'obligation de répondre à cette réglementation alors que son mode de fonctionnement ne correspond pas aux standards voulus. Il n'est d'ailleurs pas certain qu'elle obtienne l'agrément en 2026.

L'AMF90 se veut fidèle à la Loi du 3 février 1992 et entend pouvoir continuer de dispenser des formations aux élus locaux, et ce même sans l'agrément de la DGCL. Se pose donc la question de savoir s'il est encore opportun de demander cet agrément ?

> *EN ANNEXE : Calendriers des formations 2014 et 2020.*

- ⇒ ***Les membres du conseil d'administration approuvent le plan de formation « spécial élection » proposé pour les six premiers mois 2026. Ils décident en outre de ne pas procéder au renouvellement de l'agrément ministériel, et ce tout en poursuivant ce qu'ils estiment faire partie des missions essentielles de l'association, à savoir dispenser des formations sur mesure aux élus locaux pour les aider dans l'exercice de leur mandat, selon le format qu'ils déterminent.***

SEMINAIRE DE RENTREE DES NOUVEAUX ELUS

Le Président expose aux élus un projet de « séminaire des nouveaux élus » qui serait organisé courant 2026.

En cette année électorale, cet événement, plus institutionnel, viendrait remplacer la traditionnelle Journée de l'Écharpe, qui serait donc reporté à 2027. Organisé sur une journée, les élus pourraient y rencontrer les divers partenaires avec lesquelles ils seront amenés à travailler durant leur mandat.

A cette occasion pourrait également avoir lieu l'Assemblée générale ordinaire de l'association, une table ronde ou une conférence, un atelier participatif...etc. Mme Sandrine JANIAUD-LARCHER propose également d'y organiser des activités ludiques sur les stands.

Cet évènement pourrait se dérouler à l'Espace Séminaire AZAP ! présent au Techn'hom. Des devis ont déjà été demandés et de possibles financements pourraient être envisagés de la part du département et de la FNTP.

Au regard du calendrier, le président propose d'organiser cette journée le samedi 12 septembre 2026, voire le 19 septembre en cas d'impossibilité la semaine d'avant.

> *EN ANNEXE : Diaporama de présentation du projet*

⇒ **Les membres du conseil d'administration valident la proposition de M. GUYOD et le projet de séminaire des nouveaux élus. Il appartiendra bien sûr au prochain conseil d'administration d'en définir la programmation exacte.**

QUESTIONS DIVERSES

Carrefour des Collectivités 2025 : M. GUYOD profite de cette réunion pour rappeler la tenue du traditionnel Carrefour des Collectivités locales à Besançon Microplis les 9 et 10 octobre prochains, sur le thème du Numérique. Il indique qu'il y sera présent le jeudi 9 octobre et qu'il est encore possible de s'y inscrire via le site internet de l'évènement.

Sondage « Élection » : Sollicité à ce sujet par la Préfecture, M. GUYOD s'interroge sur la nécessité ou non de procéder à un sondage auprès des maires pour savoir qui souhaite se présenter aux prochaines élections municipales. Les membres du conseil d'administration estiment qu'il n'est pas du ressort de l'association de procéder à un tel sondage, laissant les élus à leur réflexion et leur décision. Aucun sondage ne sera donc déployé.

Prochain conseil d'administration : afin de terminer le mandat sur une note conviviale, un conseil d'administration sera organisé le 15 décembre prochain, suivi d'un repas.



Belfort, le 1^{er} octobre 2025

Le Président,

Stéphane GUYOD